



DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT

CANTON DE FROISSY

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

Adresse de la Mairie :

Impasse des Peupliers

60480 SAINTE EUSOYE

Tél : 09 66 87 71 73

Fax : 03 44 80 71 73

Courriel : mairie.steusoye@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.sainte-eusoye.fr/>

Ouverture du secrétariat :

Jeu

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Impression du jeudi 22 juin 2017

Séance : **Ordinaire du Jeudi 18 Mai 2017**

Présents :	Monsieur Pierre DUGROSPREZ	Maire
	Monsieur Raymond COMBEMALE	1 ^{re} Adjoint
	Monsieur Alexandre DUGROSPREZ	2 ^{me} Adjoint
	Madame Doryna FAUCILLE	
	Madame Lucie MIGEON	
	Madame Sergine MAILLOT	
	Monsieur Emmanuel LETESSE	
	Monsieur Hervé GEUDELIN	
	Monsieur Jean-Marie CRIGNON	
	Monsieur Cédric MAILLARD	
	Monsieur Paul-Alex LILA	

Présents invités :

Absents représentés :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame Doryna FAUCILLE

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1 - Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Monsieur DUGROSPREZ ouvre la séance n°4 du Jeudi 18 mai 2017 à 19h00, en remerciant les membres du conseil municipal présents.

2 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Monsieur DUGROSPREZ rappelle que les comptes rendu des séances sont désormais envoyés avant le conseil municipal pour avis et validation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, paraphé et signé par les conseillers.

Monsieur DUGROSPREZ demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Les conseillers donnent leur accord.

3 - Désignation du secrétaire

Madame Doryna FAUCILLES est nommée secrétaire de séance.

La proposition est approuvée à l'unanimité

4 - Déroulement de l'ordre du jour

4-2 Vidéo protection - délibération

Monsieur DUGROSPREZ rappelle que suite à l'accord du conseil municipal, une étude a été effectuée par l'ADTO pour l'installation d'un système de vidéo protection dans la commune.

Monsieur DUGROSPREZ fait lecture du projet réalisé par l'ATDO :

I LES OBJECTIFS

La Commune de Sainte-Eusoye, située à une quinzaine de kilomètres de l'agglomération de Beauvais, souhaite procéder à l'installation d'un système de vidéo protection afin de lui permettre de répondre à des problèmes d'incivilités liés à une délinquance locale, mais également itinérante générée essentiellement par l'axe 1001.

II LA COMMUNE

2.1 Le contexte

La situation géographique de la commune est constituée d'un centre bourg, de 4 hameaux Sauveleux et Noirveaux distant d'environ 500 mètres.

2.2 Les contraintes

Le contexte topographique

Le contexte topographie du territoire laisse apparaître une forte déclivité impliquant la nécessité de prévoir des points relais pour la transmission et la centralisation des images.

La centralisation des images impose la mise à disposition d'un local communal d'environ 10 m2, permettant d'assurer la centralisation, l'exploitation et la sécurisation des images.

2.3 Des contraintes techniques particulières

Plusieurs contraintes techniques particulières seront à gérer dans le cadre de ce projet et auront un Impact financier non négligeable sur le coût de l'opération. Ces contraintes sont :

- La création d'un réseau permettant la centralisation des images,

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Un appui sur support commun (poteau béton, poteau télécom),
- L'alimentation électrique des installations.

III LA DEFINITION DES BESOINS

L'efficacité de la mise en place d'un système de vidéo protection nécessite l'implantation de caméras aux entrées et sorties d'agglomération principalement, ainsi qu'à certains points stratégiques définis en accord avec les élus et services concernés. Nous avons relevé 7 entrées d'agglomération ainsi qu'un espace public particulièrement remarqué, lieu stratégique, énumérés ci-dessous :

1. Entrée via RD 1001
2. Chemin des Vignes
3. Rue du Friolet
4. Grande Rue
5. Rue Prien
6. Sauveleux entrée ouest
7. Sauveleux entrée est
8. City stade, place des Tilleuls.

IV LA FAISABILITE DU PROJET

Compte-tenu des contraintes d'installation énoncées ci-dessus, des caractéristiques et des besoins de la commune, la faisabilité est vérifiée techniquement et financièrement. L'opération peut donc être réalisée.

Budget :

Une déclaration du montant de l'opération est reporté chapitre 7. Elle comprend l'ensemble des dépenses, (coût travaux et dépenses annexes). Ce bilan prévisionnel sera à affiner en fonction de l'étude.

V LA VALIDATION DE L'ETUDE

Le maire et son Conseil décident et valident le projet de vidéo protection qui devra délibérer aux fins de valider l'étude. Elle sera ensuite soumise au référent sûreté de la Gendarmerie Nationale, ayant autorité pour émettre pour l'étude. (document indispensable)

VI LE PLANNING DE L'OPERATION

Etude,

Avis du référent sûreté

Programmation,

Consultation

Arrêté Préfectoral

Ordre de Service

Réception

M0 : Avril 2017 ---) M 24 (Avril 2019) à M 36 (Avril 2020)

Un délai de 2 ans est nécessaire entre aujourd'hui et la mise en service.

VII LE BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

L'opération est éligible auprès des organismes de financement suivants :

- Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes, à hauteur du taux communal avec mise en place d'un plan de bonification de 10% sur l'année 2017
- Fonds Interministériels pour la Prévention de la Délinquance (FIPD), compris entre 20% et 40% selon les critères de délinquance locale et la classification en zone sensible.

Montant des Travaux :

HT : 67.000,00 € - TTC : 80.400,00 €

La FIDP (Fondations Immobilières du Droit Public) nous verserait une subvention de 13.400,00 € HT à condition que les critères de délinquance locale et la classification en zone sensible soit respectée.

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Ainsi que le Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 34.170,00 € HT
Reste à financer par la commune : 19.430,00 € HT soit 32.830,00 € TTC.
Les caméras seront placées les poteaux existants.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4-3 Amicale des Sapeurs-Pompiers

Monsieur DUGROSPREZ indique que l'Amicale des Sapeurs Pompiers a été dissoute en 2008. Les fonds du compte en banque de celle-ci ont été reversés à la Caisse des Dépôts en attendant que la commune les demande. Un premier courrier a été fait à ce sujet, et reste au conseil de solliciter le versement des fonds sur son compte afin de les intégrer dans son budget.

Les Conseillers acceptent les fonds et sollicitent la Caisse des Dépôts pour le versement sur son compte.

5 - Questions diverses

Monsieur DUGROSPREZ indique qu'il y aura le calvaire en bas de la Grande Rue à restaurer.

Monsieur DUGROSPREZ informe le Conseil qu'il a inscrit la Mairie au concours des Mairies Fleuries.

Monsieur DUGROSPREZ indique que la Route d'Artagnan passera à SAINTE-EUSOYE, c'est un parcours, qui s'effectue à cheval, d'une distance de 4000 kms de chemins balisés reliant LUPIAC en Gascogne (lieu de naissance de d'ARTAGNAN) à MAASTRICHT (Pays-Bas) ou il a trouvé la mort.

Madame MIGEON demande si le concours des Maisons fleuries est renouvelé cette année. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Monsieur LETESSE indique qu'une personne du village lui a signalé que sur la route reliant Froissy à Noyers ST Martin, il n'y avait pas de ligne discontinue permettant de tourner à gauche en direction de Troussures.
Mr DUGROSPREZ va intervenir auprès de la DDT.

Madame MAILLOT nous informe qu'une personne fait fuir les pigeons qui viennent dans son champ en tirant à la carabine, ce qui est dangereux pour les passants (voiture ou à pied).

Monsieur MAILLARD indique qu'il faut peindre les réverbères situés au City Stade du côté City afin d'occulter la lumière pour ne pas que les personnes s'y rendent à la tombée du jour jusque la fin de l'éclairage du village.

Monsieur MAILLARD nous informe qu'il y a eu 3 essaims dans le village.

Madame MAILLOT demande pour les TAP à la rentrée scolaire de septembre. Monsieur DUGROSPREZ répond qu'il y aura une réunion avec le RPC.

Pot de l'amitié autour de Mr Michel LARSONNIER pour son départ en retraite.

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

6 - Clôture de la séance

Monsieur DUGROSPREZ remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation active et clôture la séance à 20h00.

Pierre DUGROSPREZ
Maire

Raymond COMBEMALE
1^{re} Adjoint

Alexandre DUGROPREZ
2^{ème} Adjoint

Doryna FAUCILLE

Sergine MAILLOT

Lucie MIGEON

Emmanuel LETESSE

Hervé GEUDELIN

Jean-Marie CRIGNON

Cédric MAILLARD

Paul-Alex LILA

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du Jeudi 18 Mai 2017

Délibération n°1 sur 1

Vidéo-protection – Approbation étude réalisée par l'ADTO